

# **RAPPORT DE L'ATELIER D'AUTO-EVALUATION DE L'ITIE-TOGO SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE VALIDATION 2018**

## **Introduction**

A l'issue de la deuxième validation du processus ITIE au Togo, intervenue du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 08 mai 2018, sur 27 exigences retenues, le Togo a accompli des progrès satisfaisants dans 20 exigences, des progrès significatifs dans 06 exigences et des progrès inadéquats dans l'exigence 1.4 relative à la gouvernance du groupe multipartite. Le rapport final de la validation a été assorti de recommandations formulées par le validateur indépendant et un délai de 18 mois a été accordé au Togo pour prendre des mesures correctives visant à atteindre des progrès satisfaisants dans les 7 exigences pour lesquelles le Togo n'a pas atteint les progrès requis. Les progrès accomplis dans l'exécution de ces mesures seront à nouveau évalués lors d'une prochaine évaluation prévue pour le 08 novembre 2019. C'est en prélude à cette nouvelle évaluation qu'a été organisé un atelier d'auto-évaluation par les membres du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo. L'atelier, qui s'est tenu à l'hôtel Lumière de Kpalimé du 12 au 14 août 2019, a permis aux participants, représentants des collèges de l'administration publique, des industries extractives et de la société civile, membres du Comité de pilotage ainsi qu'aux membres du Secrétariat Technique de l'ITIE-Togo, de faire le point des mesures correctives mises en œuvre dans le cadre de la préparation de la validation annoncée du Togo conformément à la norme ITIE 2016. Les travaux ont permis aux participants de mettre en exergue les efforts accomplis, les mesures correctives mises en place par les différentes entités concernées, les efforts à poursuivre pour une mise en œuvre complète des mesures correctives et de formuler également des recommandations en vue d'une réalisation des progrès totalement satisfaisants dans toutes les exigences de la Norme ITIE 2016, voire accomplir des progrès au-delà des progrès satisfaisants. Le présent rapport est marqué par l'ouverture de l'atelier, le déroulement des travaux, les recommandations de l'atelier et la clôture de l'atelier.

## **Ouverture de l'atelier**

Les travaux de l'atelier d'auto-évaluation des membres du Comité ont été lancés par le Coordonnateur national de l'ITIE-Togo, M. Didier Kokou AGBEMADON, qui a salué la présence de tous les participants et les a remerciés pour tous les efforts et les sacrifices consentis pour accompagner l'Etat togolais qui a fait le bon choix de la mise en œuvre de l'ITIE, un levier pour promouvoir la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance dans le secteur minier. Il a donc convié les participants à s'approprier véritablement la norme ITIE 2016 dont les dispositions ont été à nouveau renforcées, lors de la 8<sup>ème</sup> conférence mondiale de l'ITIE, tenue à Paris du 17 au 19 juin 2019 donnant ainsi naissance à la norme ITIE 2019.

Après l'intervention très saluée du Coordonnateur national, le présidium de l'atelier, composé de quatre personnes, a été mis en place de façon consensuelle, pour diriger les travaux, conformément au plan de déroulement des travaux tel que renseigné sur l'annexe 1 : déroulé des travaux.

Le présidium de l'atelier est donc composé comme suit :

- Président : Monsieur PIGNAN GNANSA Palakassi, Membre du collège de l'administration publique
- Secrétaire : Madame ESSO ANANGBA Nicole, Membre du collège de l'administration publique
- Rapporteur 1 : Monsieur AMEGADZE Kokou Elorm, Membre du collège des organisations de la société civile
- Rapporteur 2 : Madame TEDIHOU Pidénam, Membre du collège des industries extractives.

Il faut noter aussi que Monsieur MORTEN LARSEN, Expert de la Banque Mondiale, Responsable du don de la banque à l'ITIE-Togo, a honoré de sa présence l'atelier, ce 12 août 2019, démontrant l'intérêt que la Banque accorde au processus de mise en œuvre de l'ITIE au Togo. Cet intérêt se matérialise également par son appui financier au projet de développement et de gouvernance du secteur minier dans son ensemble. M. MORTEN a eu l'occasion de prendre la mesure des conditions difficiles dans lesquelles les membres du Comité de pilotage travaillent eu égard au montant dérisoire attribué aux participants de l'atelier pour leur séjour, comparativement au volume du travail à effectuer.

## **Déroulement des travaux de l'atelier**

Trois communications ont ponctué la première journée de l'atelier. La première a été celle présentée par Monsieur AMEKUDZI Koffi Sewonou, responsable de la cellule administration et renforcement des capacités au sein de l'ITIE Togo. Elle a été libellée « Présentation de la Norme ITIE 2016/2019 ».

Monsieur AMEKUDZI a présenté d'abord la norme ITIE 2016, base fondamentale de la première évaluation du Togo, puis les nouveautés introduites dans la norme ITIE 2019. Selon lui, l'objectif de tout pays mettant en œuvre l'ITIE est de démontrer la satisfaction à toutes les exigences de la norme ITIE, d'où la nécessité de les connaître. Avant de présenter la nomenclature de la norme ITIE 2016, il a d'abord donné un aperçu de l'historique de la création de l'ITIE qui est née du constat selon lequel les richesses minières sont souvent sources de conflits. Initialement, cette association a été suscitée en réponse au plaidoyer des organisations de la société civile. Les gouvernements se sont fortement impliqués en engageant leurs pays dans cette éthique et dynamique de transparence et de redevabilité, gages d'une bonne gouvernance.

La norme 2016 telle que conçue est caractérisée par 7 exigences, classées en catégories : voir annexe 2 (présentation des normes).

La norme 2019, quant à elle a le mérite de :

- encourager la prise en compte du genre dans les exigences 1.4, 6.3 et 7.1
- améliorer les divulgations systématiques liées à la participation de l'Etat et aux entreprises d'Etat dans les exigences 2.6, 4.5 et 6.2
- refléter les pratiques émergentes en matière de transparence des licences dans les exigences 2.2
- refléter les pratiques émergentes en matière de transparence de contrôle dans les exigences 2.1 et 2.4
- encourager une plus grande granularité des données de la production et de l'exportation
- refléter les progrès sur la gouvernance du commerce des matières premières dans les exigences 4.2
- clarifier l'approche de l'ITIE sur les déclarations par projet
- encourager les efforts en matière de données ouvertes dans les exigences 7.1 et 7.2
- renforcer l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le débat qui a suivi la présentation des deux versions de la norme a permis aux participants de mieux comprendre certains aspects de la norme, notamment : le mode d'évolution de la norme, la remise en cause de la qualification d'un pays ayant fait des progrès satisfaisants en rapport avec l'évolution de la norme, le délai requis pour permettre à un pays de pouvoir s'améliorer avant de subir une prochaine évaluation, la conduite à tenir quand un pays est à cheval sur deux normes, la raison pour laquelle l'exigence 1.4 a souffert d'une insuffisance, malgré l'implication des plus hautes autorités de notre pays.

A travers les réponses qui ont été données, les participants ont pu appréhender le processus de validation, caractérisé par la collecte des informations, la vérification sur le terrain par des séances de travail, les travaux des collègues du groupe multipartite, la transmission par le secrétariat International du rapport à un validateur indépendant qui donne une note et la soumet au Conseil d'Administration qui se prononce finalement sur la note du validateur indépendant. Celui-ci détermine le degré de progression du pays candidat à la validation.

De même, les participants ont pu comprendre le caractère évolutif de la norme, la possibilité pour un pays de demander une dérogation pour la mise en œuvre effective des exigences comme ce fut le cas de la République Centrafricaine. Concernant l'exigence 1.4 relative au groupe multipartite, l'orateur reconnaît que cette situation est déplorable et qu'il convient que tous les acteurs puissent s'impliquer et jouer leur partition pour une meilleure coordination et éviter des sanctions au Togo à l'avenir.

Après une pause, les travaux ont repris dans l'après-midi avec le reste des communications. Les deux dernières communications de cette première journée ont été donc celles du Coordonnateur national, M. Didier Kokou AGBEMADON. Elles ont eu pour titres « Présentation du rapport initial de validation de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo » et « Présentation des mesures correctives de la première validation du Togo ».

Abordant sa communication, le Coordonnateur national a rappelé que le Togo a été jugé avoir globalement réalisé des progrès significatifs à l'issue de la dernière validation. Le Togo a donc entrepris des réformes en vue d'atteindre globalement les progrès satisfaisants dans les exigences. Un passage en revue de l'ensemble des exigences a permis d'attirer l'attention des participants sur la non-conformité à certaines exigences et d'identifier les pistes de résolution.

Pour terminer, le Coordonnateur national a expliqué le processus de validation qui mobilise à la fois, le Secrétariat international de l'ITIE et le validateur indépendant, ainsi que les parties prenantes au plan national tels que le Conseil National de Supervision, le Comité de pilotage et le Secrétariat Technique. Au regard des enjeux et des avantages qui découlent du processus de mise en œuvre de l'ITIE, il a exhorté les participants à donner le meilleur d'eux-mêmes pour que la présente rencontre soit un succès.

A l'issue de cette présentation, un débat a été ouvert donnant lieu à des échanges sur certaines observations à l'origine des progrès significatifs du Togo. Toutes ces informations issues des échanges ont servi à faire une analyse de l'état des lieux de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo, au regard des actions à mener pour atteindre les progrès satisfaisants lors de la prochaine validation.

### **Travaux de groupes**

Après les différentes communications, les participants se sont organisés en groupes de travail. Les groupes de travail ont été constitués de façon à refléter la composition du groupe multipartite ; ainsi, chaque groupe comprend des représentants des trois collèges (administration publique, industries extractives et société civile). Ainsi, il a été mis en place trois groupes de travail dirigé chacun par un président et un rapporteur.

Chaque groupe avait pour mission d'examiner deux (02) mesures correctives visées par la première validation et de passer en revue six (06) exigences pour lesquelles le Togo a accompli des progrès satisfaisants. La constitution des groupes de travail a mis fin aux travaux de la première journée de l'atelier.

La deuxième journée a été consacrée aux travaux de groupes, dans la matinée, et à la restitution en plénière de ces travaux, dans l'après-midi.

La matinée de la dernière journée a permis aux rapporteurs de chaque groupe de travail de faire la synthèse des recommandations pour le suivi des mesures correctives, et aux rapporteurs du présidium de procéder à la rédaction du projet de rapport général de l'atelier et au présidium de faire la revue du projet de rapport général de l'atelier, avant de le soumettre pour examen et adoption en plénière dans l'après-midi.

Un tableau synoptique (annexe 3) présente le résumé des résultats des travaux de chaque groupe de travail restitués à l'issue de l'atelier d'auto-évaluation.

## **Recommandations de l'atelier d'auto-évaluation**

L'atelier d'auto-évaluation de l'ITIE-Togo sur les recommandations du rapport de validation 2018 a donné lieu à des recommandations formulées par les participants comme ci-après.

Recommandation 1 : s'agissant de l'exigence 1.4 en rapport avec la communication entre les groupes et leurs collègues, l'atelier recommande que lors de l'élaboration du budget annuel, la ligne sur les travaux du comité de pilotage soit suffisamment désagrégée pour prendre en compte la prise en charge des activités de restitution à la base.

Recommandation 2 : l'atelier recommande qu'à l'avenir, les documents importants soumis à l'examen du Comité de pilotage fassent l'objet d'une retraite, afin de permettre une analyse minutieuse desdits documents et ce, dans un cadre approprié pour plus d'efficacité.

Recommandation 3 : Formalisation de la prise en charge des frais de déplacements des membres du Comité de Pilotage

L'atelier recommande que les membres du Comité de Pilotage soient assistés dans leurs déplacements avec un montant forfaitaire pour une présence effective illustrant mieux la participation active des membres représentant les parties prenantes à toutes les réunions et séances de travail du Comité de pilotage.

Il est convenu que le budget des travaux du Comité de pilotage soit élaboré de façon désagrégée y incluant la création d'une ligne pour la Prise en charge des frais de déplacement des membres du Comité de pilotage avec présence effective.

En attendant, l'adoption dudit budget, l'atelier a retenu que le procès-verbal des décisions de la 10<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du 31 mars 2017, tenue par le Comité de pilotage à l'issue de l'atelier d'auto-évaluation organisé à Kpalimé en mars 2017, constitue une base de justification formelle du montant perçu par les membres du Comité de pilotage (45000 F CFA) chaque trimestre. L'atelier recommande qu'à la prochaine réunion du Comité de pilotage, cette décision soit davantage affinée en précisant dans un procès-verbal, le montant et son taux mensuel prévu pour chaque membre.

En outre, l'atelier a jugé, au regard des taux de présence aux réunions du Comité de pilotage et de la charge de travail qui leur est attribué, qu'il est important de revoir à la hausse le montant de prise en charge des frais de déplacement des membres du Comité de pilotage.

Les participants ont donc formulé une proposition de prise en charge des membres des groupes multipartites par réunion ordinaire qui se présente comme suit :

Organes	Président	Vice-président	Membres
CP	200 000	150 000	100 000

Par ailleurs, l'atelier sollicite une rencontre avec le Premier Ministre, au cours de laquelle une délégation du Comité du pilotage pourra discuter des difficultés rencontrées dans le suivi de la mise en œuvre du processus ITIE.

Recommandation 4 : l'atelier souhaite qu'il y ait une rencontre périodique entre le Comité de pilotage et le Conseil Nationale de Supervision.

### **Clôture de l'atelier**

Avant de mettre fin aux travaux de l'atelier, le président du présidium a remercié ses collègues du Comité de pilotage qui lui ont fait confiance en lui demandant de conduire les travaux de l'atelier trois jours durant. Il a ensuite remis la parole au Coordonnateur national qui a réitéré ses remerciements aux membres du Comité de pilotage pour leur participation active aux travaux de l'atelier dont le caractère technique a permis de déboucher sur des pistes satisfaisantes pour tous. L'intervention du Coordonnateur national a ainsi mis fin à l'atelier d'auto-évaluation.

Adopté à Kpalimé, le 14 août 2019

Pour l'atelier d'auto-évaluation,  
Ont signé :

La Secrétaire du présidium

Le Président du présidium

*Nicole ESSO ANANGBA*

*Palakassi PIGNAN GNANSA*

Le 1<sup>er</sup> Rapporteur

Le 2<sup>ème</sup> Rapporteur :

*Kokou Elorm AMEGADZE*

*Pidénam TEDIHOU*

Le Coordonnateur national de l'ITIE-Togo,

*Didier Kokou AGBEMADON*